



Conseil municipal

Séance du jeudi 3 septembre 2020 Compte rendu

Les membres du conseil municipal de Criquetot l'Esneval se sont réunis en mairie le 3 septembre deux mille vingt à dix-neuf heures trente sous la présidence de M. Alain FLEURET, maire.

Date de la convocation : 25 août 2020

Nombre de conseillers en exercice : 23

Suffrages exprimés : 23

Présents (19) : M. Alain FLEURET, maire, Mme Sandrine HERANVAL, M. Stéphane VASSELIN, Mme Chantal TURQUIER, adjoints au maire, MM. Christian ROBERT, Jacques DEJARDIN, Mme Sophie BAUDU, M. Gaëtan DECULTOT, Mmes Magali BOUQUET, Marie-Geneviève COUFOURIER, Sonia LACHEVRE, M. Franck LEMESLE, Mmes Emilie DEHAIS, Cécile VAUDRY, MM. Stanislas KULAGA, Gontran GIBAU, Mmes Séverine CHAPELLE, Coralie LEBRUN, M. Franck LEVASSEUR.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Procurations (4) : M. Dominique FOUBERT à M. Stéphane VASSELIN, M. Bertrand LEFRANCOIS à Mme Sandrine HERANVAL, Mme Béatrice LEMAISTRE à Mme Chantal TURQUIER, M. Emmanuel FONTAINE à M. Franck LEMESLE.

M. Gaëtan DECULTOT est nommé secrétaire conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Rappel des décisions adoptées au cours de la séance du vendredi 10 juillet 2020

Première partie

Désignation des délégués et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2020

Seconde partie

1. Adoption du budget primitif de 2020 (commune et zone d'activité)
2. Subventions aux associations
3. Fixation de la participation financière des communes voisines au fonctionnement des écoles et du restaurant scolaire
4. Actualisation des tarifs des services publics locaux
5. Composition de la commission communale des impôts directs
6. Désignation des membres du centre communal d'action sociale
7. Classement dans le domaine public de l'impasse des Facteurs
8. Questions diverses

Ordre du jour de la séance

M. le Maire procède à l'installation de M. Franck LEVASSEUR, en remplacement de M. Alexandre GIROU, tête de liste aux élections municipales de « Bouger pour Criquetot-l'Esneval, l'esprit village », dont la démission est effective depuis le 4 août 2020, date de réception de son courrier du 22 juillet.

1) Compte rendu des décisions prises par M. le Maire au titre des délégations du conseil municipal

M. le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises au titre des délégations qu'il lui a accordées.

- Demande de subvention au département de Seine-Maritime pour le remplacement de la clôture à l'école – 1^{er} juillet 2020
- Demande de subvention au département de Seine-Maritime pour la prolongation d'un trottoir rue de Vergetot – 1^{er} juillet 2020
- Signature d'un contrat de location de la licence 4 avec le propriétaire de la pizzeria La Case Pizza.

2) Désignation de deux personnes en vue de la composition de la commission intercommunale des impôts directs

Le conseil municipal, par dix-neuf voix contre trois et une abstention, désigne M. Gaëtan DECULTOT en qualité de titulaire, et M. Christophe DEHAIS en qualité de suppléant, au sein de la commission intercommunale des impôts directs que la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole doit renouveler à la suite des élections municipales.

3) Désignation des représentants titulaire et suppléant à la commission locale d'évaluation des charges transférées

Le conseil municipal, par dix-neuf voix contre quatre abstentions, désigne M. le Maire en qualité de titulaire et M. Bertrand LEFRANCOIS, adjoint au maire, en qualité de suppléant, pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole.

4) Approbation de la convention avec la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole relative à l'entretien des espaces verts à proximité de deux équipements intercommunaux

Dans le cadre d'une bonne gestion de service, la communauté urbaine le Havre Seine Métropole propose de déléguer à la commune l'entretien des espaces verts des abords de l'Aquabowling, équipement communautaire, ainsi que celui des espaces de la zone d'activité de l'Ormerie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention avec la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole relative à l'entretien des espaces verts à proximité de la zone artisanale et de l'aquabowling et autorise M. le Maire à la signer.

5) Questions diverses

5.a) Acquisition d'une parcelle appartenant aux consorts SELLE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section C n° 269, située route de Vergetot, appartenant aux consorts SELLE.